



L'EST REPUBLICAIN PROPOSE

LE CONCOURS « MON BEAU VILLAGE »

**VOUS POUVEZ VOTER POUR VALBOIS JUSQU'AU 31
AOUT 2024**

ET SUIVRE CE BEAU REPORTAGE SUR NOTRE

COMMUNE SUR LE LIEN SUIVANT :

**[HTTPS://C.ESTREPUBLICAIN.FR/MAGAZINE-
TOURISME-ET-PATRIMOINE/2024/08/22/VALBOIS-
UN-JOLI-VILLAGE-DES-COTES-DE-MEUSE-ENTOURE-
DE-NATURE-ET-D-HISTOIRE?](https://c.estrepublikain.fr/magazine-tourisme-et-patrimoine/2024/08/22/valbois-un-joli-village-des-cotes-de-meuse-entoure-de-nature-et-d-histoire?)**

AOUT 2024

JOURNAL DE

VALBOIS

N°48

INFOS :

Réserve incendie

Transports scolaires

Service d'urgence

**Téléphonie mobile
et réseaux**

**Réunion du Conseil
Municipal du 3 juin
2024**

**Réunion du Conseil
Municipal du 12
août 2024**

**MAIRIE DE VALBOIS
20 rue des Fontaines
55300 VALBOIS**

**Mail :
[commune.valbois@
orange.fr](mailto:commune.valbois@orange.fr)**

**[http://www.valbois-
meuse.fr](http://www.valbois-meuse.fr)**

**Ouverture du secrétariat
jeudi de 14 h à 18 h**

Réserve incendie de Varvinay

La Cuve de Défense Extérieure Contre l'Incendie est installée par l'entreprise CHARDOT depuis juin .

C'est un réservoir TURBOFIRE construit par l'entreprise VIACON, seul fabricant sur le marché français et leader sur le marché des cuves enterrées

Suite aux problèmes de conception et après réparation des défauts de fabrication , un contrôle d'étanchéité est en cours , la garantie décennale est maintenue .

La documentation technique est à disposition à la mairie



TRANSPORTS SCOLAIRES



A partir de septembre 2024, les transports scolaires seront pris en charge par la commune pour les collégiens et lycéens

Il vous suffit de venir en mairie avec un justificatif de paiement de votre abonnement et un RIB (relevé d'identité bancaire) .



Service d'urgence



Le 114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7, réservé aux personnes sourdes et aveugles, malentendantes et aphasiques.

<https://www.info.urgence114.fr>

Antenne-relai de téléphonie mobile

L'antenne-relais installée près du site des étangs est opérationnelle pour couvrir les zones blanches en 2G et 3G

Elle est alimentée électriquement par un groupe électrogène en attendant d'être reliée au réseau électrique d'ENEDIS ;



INFORMATION TELEPHONIE MOBILE ORANGE

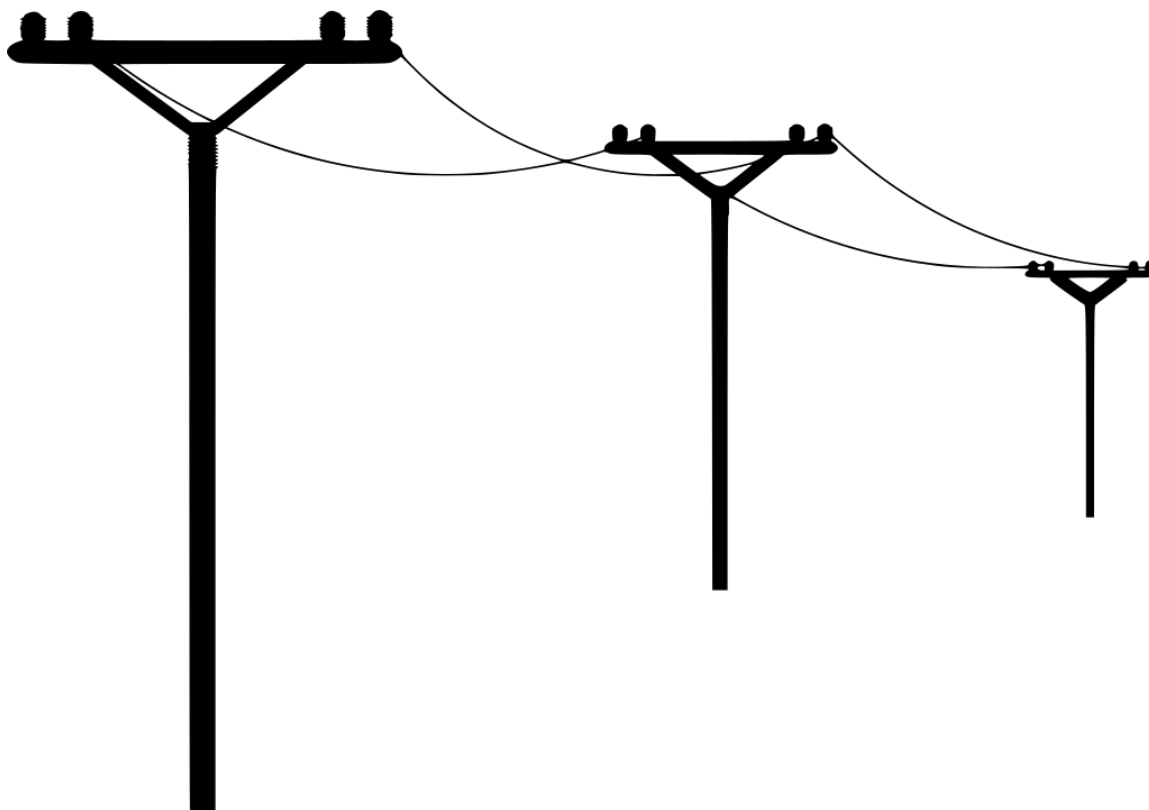
La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire

Dans ce cadre , ORANGE a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre.

Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à **échéance 2030**, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes ,telle que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau interviendrait en janvier 2028.

A cette date , l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUIN 2024

Présents : DUVAL Alain, HAZARD Guy , MALJEAN Claudy , MARCUS Hubert , MARCUS Martine, NICOLAS Christophe , VILLEMIN Thibaut

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

Contrat d'embauche d'une secrétaire de mairie

Le recrutement d'une secrétaire de mairie est nécessaire suite au départ de Madame MASSINI au 31 mai 2024

Présentation de Madame Martine BREBANT

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à recruter Madame BREBANT avec un contrat de remplacement du poste de Madame Annette JARDIN jusqu'au 31 août 2024 et ainsi pouvoir accueillir Madame Aurélie ABBADI en formation

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATIONS :

Monsieur MARCUS fait part à l'assemblée de la proposition de Monsieur MASSOMPIERRE : remettre en état les chemins avec la fourniture de concassé par la commune

A voir les chemins suivants :

- * chemin du cimetière à Savonnières ,
- * Chemin du lavoir à Senonville
- * Chemin du TGV

Les étangs : Le Comité de pilotage pour l'étude de réhabilitation des étangs a lieu le 27 juin 2024 : Présentation des deux scénarios d'aménagement du site

Elections : tenue du bureau de vote pour les élections européennes

Réserve incendie : Début des travaux d'Installation prévu à compter du 3 juin 2024



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AOUT 2024

Présents : MARCUS Martine, DUVAL Alain, VILLEMIN Thibaut, HAZARD Guy, MALJEAN Claudy, MARCUS Hubert,

Absents : NICOLAS Christophe excusé, donne pouvoir à HAZARD Guy

Secrétaire de séance : VILLEMIN Thibaut

Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter quatre autres points à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Les points suivants sont rajoutés :

- Proposition d'achat d'une parcelle boisée
- Travaux par l'ONF
- Aide au financement de l'abonnement du bus scolaire
- Adhésion au CPIE

Election d'un deuxième adjoint

Madame le Maire expose au conseil l'importance d'élire un deuxième adjoint n'ayant plus de Maires délégués depuis la fusion. Monsieur Thibaut VILLEMIN est seul volontaire.

- Vu le nombre d'adjoints qui ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, article L. 2122-2-1 du CGCT.
- Vu l'élection faite à bulletin secret selon les articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT.

Monsieur VILLEMIN est élu à l'unanimité.

Indemnités de fonction du 2eme Adjoint

- Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-24,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour,

Le Conseil Municipal décide à partir du 15 août 2024 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice de ses fonctions de 2eme adjoint au Maire, l'indemnité allouée est de 1,80% de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet à compter du 15 août 2024

Contrat de Madame BREBANT pour le 1er septembre 2024

Madame le Maire demande à Madame BREBANT Martine de quitter la pièce, puis celle-ci rappelle que son contrat de remplacement se termine au 31 août 2024,

- Vu le départ en retraite de Mme JARDIN Annette au 1er septembre 2024,
- Vu la formation de Mme ABBADI Aurélie jusqu'au 14 avril 2025,
- Vu la grille indiciaire de la fonction publique territorial,

Après en avoir délibéré à 7 voix pour,

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à recruter Mme BREBANT Martine du 1er septembre 2024 au 31 mai 2025 pour une durée de 9 mois à 8 heures par semaine au grade de rédacteur échelon 8, indice brut 478 et indice majoré 420.

Mme BREBANT bénéficiera de l'indemnité de fin de contrat qui est fixé à 10 % de sa rémunération brute globale à la fin de son CDD selon les articles L554-3 à L554-4.

Le conseil Municipal charge Madame le Maire de se renseigner sur les diverses primes possibles (repas, déplacement, bon d'achat) en vue de ses diplômes, de son travail ainsi que du temps passé à former Madame ABBADI Aurélie.

Etude du projet « village d'avenir »

Madame le Maire présente le rapport de présentation du projet Village d'Avenir réalisé par Madame LEGROS Nathalie, cheffe de projet. Elle rappelle que ces logements sont destinés aux étudiants, stagiaires, saisonniers etc... et que les plans peuvent être réadaptés. L'étude financière des travaux s'élève à 221 803 € avec des subventions à hauteur de 80% par Climaxion, Fond vert et la DETR. Le conseil donne plein pouvoir à Madame le Maire pour engager le recrutement d'un maître d'œuvre, la consultation pourra se faire sans publicité préalable puisque le montant estimé est inférieur à 40 000 euros. Madame LEGROS Nathalie proposera un cahier des charges et il conviendra de solliciter au moins 3 cabinets d'architecte pour qu'ils remettent une offre de de prix.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour,

Le conseil Municipal opte pour le Projet 3 en proposant de retravailler l'entrée pour plus de lumière. Il demande à Madame le Maire de voir les conditions de subvention afin de savoir si des habitants, âgés ou handicapés pourraient avoir accès au logement. Le conseil demande d'être très vigilant sur ce point. Aussi pour l'accord des travaux il convient d'apporter la mention : sous réserve de l'attribution des subventions. Au vu des tarifs, le conseil refuse les travaux si les subventions ne sont pas accordées puisque la charge financière serait trop lourde pour la commune sans subvention.

Décision Modificative : rajout 2376 € au compte 203 pour facture Ecolimneau

Madame le Maire explique que lors de la création du budget la somme de l'étude a été provisionnée pour 15 000 € HT, or celle-ci aurait dû être enregistrée TTC pour 17 376 €. Le paiement de la facture ne peut pas être effectuée. Une décision modificative doit être réalisée au compte 203 pour un ajout de 2 376 €.

Voté à l'unanimité

Etude des deux scénarios proposés par le bureau d'étude ECOLIMNEAU pour la réhabilitation du site des étangs.

Madame le Maire expose l'étude d'ECOLIMNEAU concernant les étangs et propose deux scénarios

SCENARIO 1		SCENARIO 2	
LES +	LES -	LES +	LES -
Coût faible 94 000€			Coût élevé 316 000€
Fort degré de Naturalisation	Suppression des étangs	Etangs conservés	Coût entretien de l'ouvrage
Autoépuration	Déblais	Accueil	
Peu d'entretien		Amélioration de l'état écologique des cours d'eau	
Pêche en rivière		Un seul ouvrage	

Madame le maire rappelle que lors de l'achat des étangs une subvention avait été accordée avec une obligation de travaux de réhabilitation.

Après en avoir délibéré à 5 voix contre 2,

Le conseil municipal opte pour le scénario 1. Il est le plus cohérent des deux scénarios, moins cher et mieux subventionné, il permet de garder l'espace naturel et de préserver l'environnement. Il demande peu d'entretien, la digue va disparaître, le pont sera déplacé, les ruisseaux seront nettoyés. Le site sera protégé. La commune est propriétaire et engage sa responsabilité.

Adhésion au SIELL des communes de DIEUE-GENICOURT et CHATILLON-BLANZEE

Madame Le Maire indique aux membres du Conseil municipal la demande d'adhésion des communes de DIEUE-GENICOURT et CHATILLON-BLANZEE au SYNDICAT DES EAUX LAFFON DE LADEBAT à compter du 1 janvier 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat intercommunal d'alimentation des Eaux LAFFON DE LADEBAT,
- Vu les arrêtés préfectoraux et inter préfectoraux successifs portant sur l'extension du périmètre du SIELL et des modifications des statuts du SIELL,
- Vu la délibération de la commune de DIEUE-GENICOURT, en date du 2 juillet 2024
- Vu la délibération de la commune de CHATILLON-BLANZEE, en date du 18 juin 2024

Après description :

- Du Service Publique d'eau potable des communes de DIEUE-GENICOURT et de CHATILLON-BLANZEE,
- Du programme de mise à niveau du patrimoine
- Du montant de la participation pour l'harmonisation des niveaux de service et l'impact des travaux sur la grille tarifaire de l'eau.

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour,

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion au SIELL des communes de DIEUE-GENICOURT et CHATILLON-BLANZEE.

Réfection des chemins de la commune par S. MASSOMPIERRE

Comme vu lors de la réunion du 3 juin 2024, où Monsieur MARCUS avait fait part à l'assemblée de la proposition de Monsieur MASSOMPIERRE à savoir : remettre en état les chemins d avec la fourniture de concassé par la commune au tarif de 7,89 euros HT la tonne .

Le Conseil décide de confier la réfection des chemins à Monsieur MASSOMPIERRE, lui confiant le chemin du cimetière à Savonnières en essai afin de se rendre compte du temps et du prix que cela peut coûter à la commune. Madame le Maire rappelle que des devis avaient été réalisés et qu'ils étaient compris entre 40 000 et 90 000 euros. Monsieur MASSOMPIERRE quant à lui propose 70 euros de l'heure quelque-soit la machine-outil utilisée. Aussi un semi de 21 tonnes de concassés a été fourni par la commune. Madame le Maire rappelle que personne parmi les autres exploitants ne s'est proposé pour ces travaux hormis Monsieur MASSOMPIERRE.

Proposition d'achat d'une parcelle boisée

Madame le Maire fait part d'une proposition d'achat de la parcelle boisée 483 ZC 63 de 1 ha 17 a 44 ca située à Senonville pour 1500 euros. Conformément aux dispositions de l'article L.331-22 du Code Forestier, la commune bénéficie d'un droit de préemption sur les terrains classés au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie inférieure à 4 hectares.

Le conseil décide de ne pas acheter cette parcelle puisque c'est une terre calcaire sans intérêt pour la commune.

Travaux par l'ONF

Madame le maire présente au conseil un devis pour les travaux d'infrastructure en ce qui concerne le chemin du lavoir à Varvinay qui entraîne un cout supplémentaire de 1223.11 euros HT.

Aide au financement de l'abonnement du bus scolaire

Madame le maire fait part d'une demande d'aide au paiement des abonnements des bus scolaires. Celui-ci est gratuit pour les élèves de maternelle et primaire mais représente une somme de 94 euros à l'année pour les collégiens et les lycéens.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour,

Le conseil propose de prendre en charge la totalité du montant de l'abonnement. Il suggère également de faire un cadeau pour l'entrée en sixième à redéfinir ainsi qu'une cérémonie de remise de diplôme pour l'année à mettre en place pour l'année 2025.

Adhésion au CPIE de la Meuse

L'association CPIE est une association œuvrant depuis 1976 dans différents domaines liés à l'environnement : l'éducation à l'environnement, la biodiversité des milieux et des espèces et le développement durable des territoires. Celle-ci peut intervenir pour accompagner la commune concernant les domaines au niveau du site des étangs dans le cadre de la transition écologique par exemple : information, sensibilisation, éducation à l'environnement ou formation de l'accueil du public.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour,

Le conseil dans son intégralité veut soutenir cette association et souscrire à l'adhésion d'un montant de 100 euros.

Questions diverses

Logement communal

Le logement communal au 6 rue de l'école à Senonville sera libéré le 10 septembre. L'état des lieux sera effectué par plusieurs membres du conseil.

Radars pédagogiques

Madame le maire fait une proposition pour la pose des radars pédagogiques à l'entrée des villages. Le projet est à envisager avec plusieurs devis.

Jardin du souvenir

Madame le maire évoque le souhait d'installer un jardin des souvenirs dans les cimetières, celui-ci est obligatoire si un habitant le demande, il est donc préférable de l'anticiper. Le conseil charge Madame le Maire de fournir les différents devis correspondants.

Le compte financier unique

Le CFU remplace le compte de gestion et le compte administratif ; Il sera obligatoire en 2026. La commune souhaite le mettre en place dès 2025. Pour ce faire, il faut impérativement effectuer une mise à jour du logiciel JVS. Le conseil accepte de commencer à utiliser le compte financier unique en 2025.

Information documentation Eglises

Madame le Maire explique son projet de documentation sur l'histoire des églises et des villages, qu'elle souhaite plastifier et exposer dans chacune des Eglises de Savonnières, Varvinay, et Senonville. Le conseil propose de participer au projet et de fournir les informations en leurs possessions.

